



SAINT BARTH CATA CUP 2025

F18

19 au 23 novembre 2025

BAIE DE SAINT JEAN à SAINT BARTHELEMY

Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS

Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy

AVIS DE COURSE

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile RCV,
- 1.1.1. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. Les règles de la classe F18,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, chaque bateau devra porter sur ses coques les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription. Chaque catamaran devra porter dans ses voiles les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité des concurrents, qui devront si nécessaire les remplacer. Chaque membre de l'équipage devra porter le lycra fourni à chacun par l'organisateur lors de l'inscription au-dessus du gilet et harnais.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe catamaran F 18.

Tout équipage qui désire participer à la Saint Barth Cata Cup doit s'inscrire directement en ligne en remplissant le formulaire d'inscription entre le samedi 12 avril 2025 et le samedi 17 mai 2025. Un accusé de réception sera adressé par email. Un tirage au sort sera effectué selon les quotas de l'article 3.1.1 le 22 mai 2025 sous couvert d'un huissier de justice. La liste définitive des 60 bateaux inscrits sera annoncée le samedi 24 mai 2025 sur le site officiel de la St Barth Cata Cup :

<https://stbarthcatacup.com/>

L'inscription sera définitive à réception, par la SBMH, du règlement par virement au plus tard le 21 juin 2025. Une confirmation d'inscription sera alors envoyée par email. Au-delà de cette date, votre place sera redistribuée.

L'inscription comprend :

- Le transport aller-retour des bateaux via Le Nord, L'Ouest, le Sud, les US et Pointe à Pitre,
- L'hébergement en chambre double par équipage du 17 au 24 novembre 2025 défini par l'organisation (possibilité pour les équipages d'avoir un hébergement individuel +150€/nuit)
- Une voiture de location pour 2 équipages du 17 au 24 novembre 2025 défini par l'organisation (possibilité pour les équipages d'avoir une voiture individuelle +15€/jour)
- L'inscription à la St Barth Cata Cup 2025
- Le cocktail d'ouverture et de clôture
- Les pique-niques du jeudi, vendredi, samedi, dimanche
- Les diners du jeudi, vendredi, samedi, dimanche

3.1.1. Le nombre de bateaux admis est limité à 60 bateaux selon la répartition suivante :

- 10 bateaux France. Si le 24/05/2025 il reste des places, elles seront versées dans les quotas de place EUROPE hors France.
- 15 bateaux EUROPE hors France, répartition au plus grand nombre de nations et au prorata du nombre de pratiquants inscrits à la classe par nation. Si le 24/05/2025 il reste des places, elles seront versées dans les quotas de place FRANCE hors Europe.
- 20 bateaux ANTILLES - AMERIQUES & RESTE DE MONDE, répartition au plus grand nombre de nations et « régions » pour les Antilles (1 conteneur au départ de Miami et 1 conteneur au départ de Pointe à Pitre)
- 15 bateaux « Wild Card » qui seront attribuées par l'organisateur.

Si les quotas ne sont pas atteints au 24/05/2025, le choix revient à l'organisation.

3.2. Sont admis à courir :

Les coureurs français titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile et étrangers sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale lorsqu'elle existe.

Un coureur mineur pourra être admis à courir s'il est titulaire d'une licence FFVoile ou en règle avec son autorité nationale et accompagné d'un adulte responsable membre de l'équipage.

3.2.1. Les coureurs doivent être constitués en équipage pour l'ensemble des épreuves.

3.3. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription et justifiera sa décision, conformément à la RCV76.1.

3.4. Redressage : L'équipage doit pouvoir démontrer sa capacité à redresser le bateau.

3.4.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou leur licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an).
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge
- L'équipement de sécurité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront se reporter au point 14. Assurance de l'avis de course.

3.5 Sponsoring

Au moment de l'inscription, il sera demandé aux équipages d'informer la SBMH de la couleur de leur voile et de la coque afin que la SBMH puisse définir le choix des partenaires par bateau. Si changement, les équipages doivent en informer la SBMH.

Passé la date du 31 août 2025, tout changement de couleur de voile pourra entraîner des frais supplémentaires pour l'équipage, liés à la réimpression des logos partenaires.

Des emplacements devront être libérés pour la mise en avant des sponsors, qui permettent la réalisation de l'événement. Voir Annexe 1.

4. DROITS A PAYER POUR LES COUREURS

Les droits requis par personne sont de 750 € soit 1500 € par équipage*.

Le montant comprend 30 € par personne correspondant à l'adhésion à l'association ST BARTH MULTIHULLS. Montant à régler au plus tard le 21 juin 2025 par virement bancaire.

Le montant comprend :

- Le transport aller-retour des bateaux via Le Nord, L'Ouest, le Sud, les US et Pointe à Pitre
- L'hébergement en chambre double par équipage du 17 au 24 novembre 2025 défini par l'organisation
- La voiture de location pour 2 équipages du 17 au 24 novembre 2025 définis par l'organisation
- L'inscription à la St Barth Cata Cup 2025
- Le cocktail d'ouverture (jeudi soir)
- Les pique-niques du jeudi, vendredi, samedi, dimanche
- Les dîners du vendredi, samedi, dimanche

*Sous réserve d'une majoration du coût du transport

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure avant le 1^{er} août 2025, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical. Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : **Mercredi 19 novembre 2025 de 9h à 12h**

5.2. Jours de course :

Date	Objet	Classe(s)
19 nov.	9h à 12h : Confirmation des inscriptions, marquage des voiles, photos des équipages sur le quai du Général de Gaulle à Gustavia Navigation libre en baie de Saint Jean 18h30 Cocktail de bienvenue - Briefing des concurrents	F 18
20 nov.	9h30 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Cocktail d'ouverture, présentation des équipages Soirée Partenaires	F 18
21 nov.	9h30 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Soirée Partenaires	F 18
22 nov.	9h30 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Soirée Partenaires	F 18
23 nov.	9h30 Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Lecture du Palmarès de la ST BARTH CATA CUP Soirée Partenaires	F 18

Un briefing coureur quotidien est organisé 30 minutes au moins avant le 1^{er} signal d'avertissement. L'heure et lieu du briefing coureurs seront affichés la veille avant 20h. Un membre de l'équipage au moins est requis.

6. JAUGE

Il pourra y avoir des opérations de jauge de matériel sur place uniquement avant le début des inscriptions et sur rendez-vous. Contacter Christophe Lhinares : tofsbh@gmail.com.

(Rappel : le certificat de jauge est obligatoire pour participer, article 3.6). Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Des contrôles inopinés pourront être effectués pour le bon esprit de l'événement.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions dès le 19 novembre 2025.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront présentés et affichés sur le tableau officiel à chaque briefing journalier. Important, venir avec une carte du SHOM de St Barthelemy et sa zone pour l'indication des amers (marques de parcours).

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses minimum pour valider l'épreuve est de 1.

9.2. Courses retirées

- Si de 1 à 3 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Si 4 courses et plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ces courses moins la plus mauvaise.
- Le résultat de la course qui porte la mention « Tour de l'île » ne pourra pas être retiré. Le comité de course apporte la mention « Tour de l'île » à une seule course durant l'épreuve à condition que les caractéristiques suivantes du parcours aient été :
 - Le circuit réalisé comporte une ligne d'arrivée située dans la même zone que la ligne de départ,
 - Et le parcours est constitué d'un contournement de l'île dans le sens horaire.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. EQUIPEMENT DE SECURITE

11.1. Equipement de sécurité minimum obligatoire à bord :

- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 5 mm de diamètre mini,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre mini,
- 2 brassières homologuées "CEE" ou approuvées Marine Marchande,
- 1 VHF en état de fonctionnement,
- 1 miroir de signalisation,
- 2 flashs individuels étanches, portés dans le gilet
- GPS portable (facultatif)
- Téléphone cellulaire.

Tout équipage ayant un élément manquant de l'équipement de sécurité minimum pourra être disqualifié. Tout l'équipement de sécurité doit être présenté à la confirmation d'inscription.

12. PRIX

Des prix seront distribués lors de la lecture du palmarès prévu le dimanche 23 novembre 2025 à 19h30 suivi de la soirée de clôture.

13. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros. Tout concurrent étranger n'étant pas en mesure de présenter l'assurance requise devra obligatoirement souscrire une assurance FF Voile tel que proposé dans l'annexe Assurance.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même capturé pendant la période de la compétition intitulée "St-Barth Cata-Cup", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux en liaison avec ladite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les équipages dont l'inscription a été confirmée et réglée, voici les dates et informations prévisionnelles d'emportage. Ces informations seront confirmées ultérieurement par email en fonction de chaque lieu d'emportage. Il est rappelé que chaque bateau arrivant par container doit repartir par le même container à la fin de la St Barth Cata Cup et sur la même destination.

- A. Pour le **NORD**, l'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 container hors assurance au départ de DUNKERQUE.

- ✓ Date et lieu prévisionnel d'emportage **début octobre à Gravelines**
- ✓ Adresse : EB CONCEPT - 4 rue de l'industrie – 59820 GRAVELINES
- ✓ Contact : Anne BOULOGNE
- ✓ Cel : +33 (0) 6 23 77 31 86
- ✓ Email : boulogne.a@gmail.com (Objet : EMPOTAGE STBARTCATACUP 2025)

Départ prévu de Dunkerque aux alentours du 5 octobre 2025 pour une arrivée à Saint Barth début novembre 2025.

Note 1 : Les coûts du rack nécessaire à l'emportage ainsi que du positionnement du container à Gravelines sera partagé par le nombre de concurrents ayant chargé.

Note 2 : Votre implication est primordiale - 1 personne au moins par bateau.

- B. Pour l'**OUEST**, l'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 container hors assurance au départ de LE HAVRE.

- ✓ Date et lieu prévisionnel d'empotage aux alentours du 5 octobre 2025 à Saint Malo
- ✓ Adresse : AB Carrelage – Rue des Bregeons – ZAC des Mottais – SAINT MALO
- ✓ Contact : Patrick Carro
- ✓ Cel : +33 (0) 6 09 41 94 54
- ✓ Email : p.carro@outlook.fr (Objet : EMPOTAGE STBARTCATACUP 2025)

Départ prévu du Havre aux alentours du 5 octobre 2025 pour une arrivée à Saint Barth début novembre 2025

Note 1 : Les coûts du rack nécessaire à l'empotage ainsi que du positionnement du container à Saint Malo sera partagé par le nombre de concurrents ayant chargé.

Note 2 : Votre implication est primordiale - 1 personne au moins par bateau.

- C. Pour **le SUD**, l'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 container hors assurance au départ de LA FARDELE.

- ✓ Date et lieu prévisionnel d'empotage aux alentours du 5 octobre 2025 à Hyères
- ✓ Adresse : Entreprise SOGEA PROVENCE - 300 Rue Philemon Laugier
- ✓ Contact : Michel Mamzer
- ✓ Cel : +41 79 291 20 88
- ✓ Email : michel.mamzer@gmail.com (Objet : EMPOTAGE STBARTCATACUP 2025)

Départ prévu de LA FARLEDE aux alentours du 5 octobre 2025 pour une arrivée à Saint Barth début novembre 2025.

Note 1 : Les coûts du rack nécessaire à l'empotage ainsi que du positionnement du container à La Farlède sera partagé par le nombre de concurrents ayant chargé.

Note 2 : Votre implication est primordiale - 1 personne au moins par bateau.

- D. Pour les **USA**, l'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 conteneur hors assurance au départ de Miami ou Sarasota.

Les coûts du rack nécessaire à l'empotage ainsi que du positionnement du container à Sarasota si c'est l'option choisie sera partagé par le nombre de concurrents ayant chargé.

- ✓ Contact : Todd Riccardi
- ✓ Cel : +1 203 915 9915
- ✓ Email : todd.riccardi@gmail.com (Objet : LOADING BOAT STBARTCATACUP 2025)

- E. L'autorité organisatrice met à disposition des équipages 1 transport maritime hors assurance au départ de Pointe à Pitre/Guadeloupe.

- ✓ Empotage début novembre à Pointe à Pitre sur remorque (date, heure à préciser ultérieurement)
- ✓ Adresse : Compagnie des Iles du Nord

Documents impératifs à fournir à l'empotage :

Pour l'Europe

- Carnet ATA
- Liste de colisage avec pièces en spare

Pour les USA et Guadeloupe

- Facture du bateau et pièces en spare
- Certificat d'origine,

- Liste de colisage avec pièces en spare
- Copie de la pièce d'identité du propriétaire et/ou du skipper.

16.1 La SBMH organise le transport maritime des bateaux mais n'est aucunement responsable des retards ou grèves liés directement aux transports maritimes.

16.2 Départ de St Barthélemy :

Empotage le dimanche 23 novembre après la course et jusqu'à 17h et le lundi 24 novembre 2025 de 7h à 12h.

16.3 Pour tous les concurrents, l'autorité organisatrice prend en charge le logement du lundi 17 novembre au soir au lundi 24 novembre 2025 au matin soit 7 nuits incluant

- Le logement en chambre double en hôtel, villa, chez l'habitant ou bateau

La chambre est prévue pour l'équipage (barreur et équipier). En cas où l'un ou l'autre des membres de l'équipage vient accompagner, le membre restant partagera sa chambre avec un autre membre d'équipage également solitaire.

- La voiture pour 2 équipages soit 4 personnes (hors accompagnateurs-trices).

L'organisation décline toute responsabilité d'accueil et d'hébergement en dehors de ces dates.

16.4 Pour les accompagnateurs/accompagnatrices, l'autorité organisatrice propose un tarif spécial de 150 euros par nuit et par personne sur la période du lundi 17 novembre au soir au lundi 24 novembre 2025 au matin soit 7 nuits dans la limite des chambres disponibles. Sous le terme accompagnateurs/accompagnatrices, l'organisation entend et sous les conditions annoncées précédemment, les femmes ou conjoint(es) des coureurs.

- Pour toute demande particulière d'hébergement, vous pouvez nous contacter et nous serons heureux de vous aiguiller auprès de nos partenaires.

Email : hebergement@stbarthcatacup.com

- **Réservation et règlement indispensable auprès de l'association avant le 13 septembre 2025. Au-delà de cette date, l'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas traiter votre demande. Pour rappel, St Barth est une destination à capacité d'accueil limitée et à coût élevé. Merci de votre collaboration.**

16.5 Pour toutes informations complémentaires :

Association ST BARTH MULTIHULLS

Contacts :

Emilie Aubin (Hébergement, voiture) Cel : +590 690 59 34 55

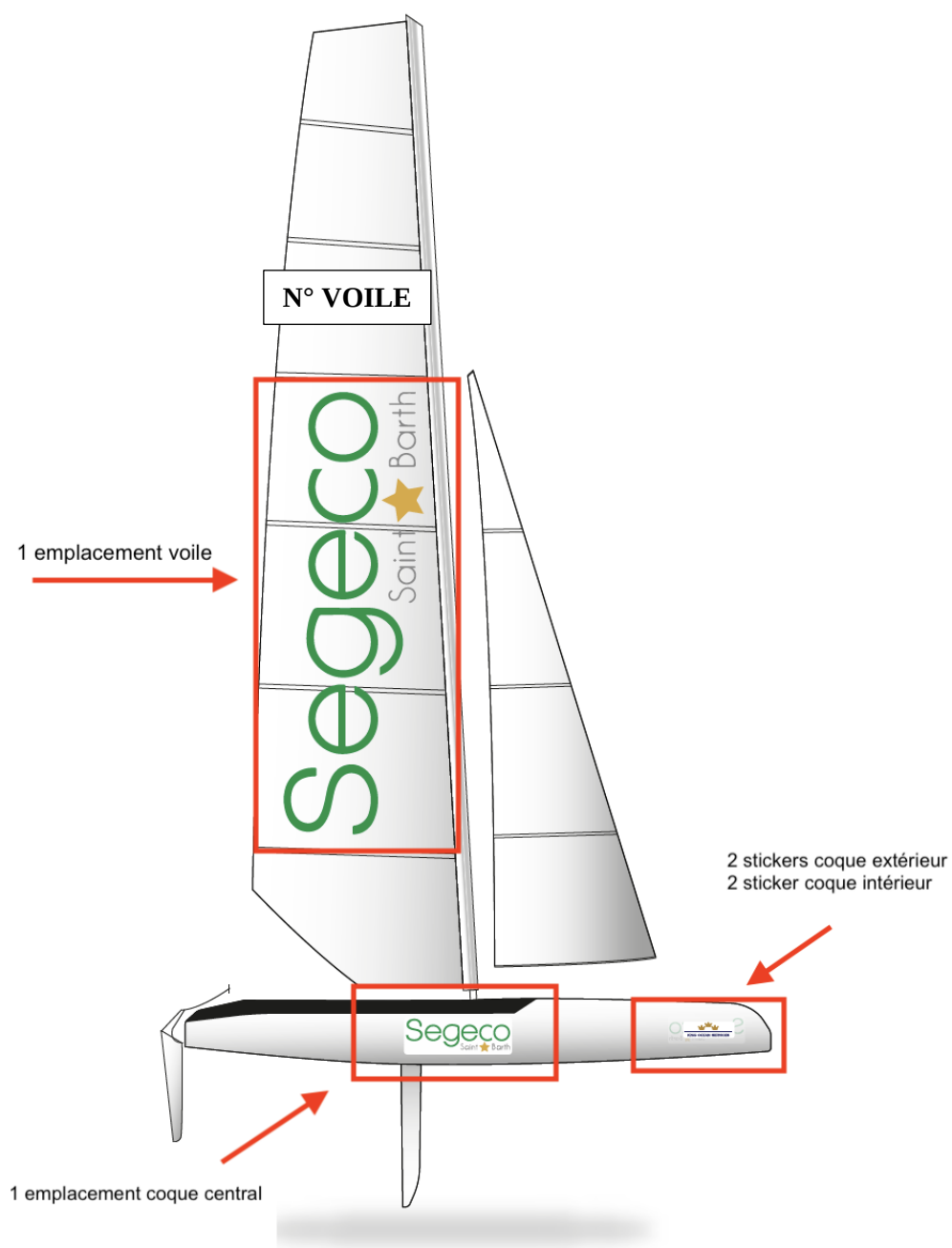
Elodie Ghezzi (Container, Logistique, sponsors) Cel : +590 690 67 89 67

Information générale : info@stbarthcatacup.com

Information hébergement : hebergement@stbarthcatacup.com

Site officiel : www.stbarthcatacup.com

Annexe 1
Emplacement stickers Sponsors



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors.

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp